



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/04.22
Références DPA : 10008887
Références Urbanisme Namur : 4/PU3/2022/2302174

PERMIS UNIQUE AVIS Décision relative à une demande de permis unique

Suite à l'annulation par le Conseil d'Etat de la précédente décision (CE 262.861), le Collège communal informe la population qu'un permis unique a été octroyé

à la **S.A. ASPIRAVI - Vaarnewijkstraat, 17 à 8530 Harelbeke**

Pour un établissement sis à proximité de la rue des Fermes, le long de la E411 sur les parcelles sises à 5330 Assesse, 1ère division, section D, n°427B2 et 425D et section C, n°187M et 167M

Et ayant pour objet la construction et l'exploitation de quatre éoliennes d'une puissance nominale de 3.6 MW et d'une cabine de tête ;

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 26/08/2025 au 15/09/2025 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi), ou le lundi soir de 16h à 20h seulement sur rendez-vous

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.

A peine d'irrecevabilité, le recours est accompagné d'une preuve du versement (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit) du droit de dossier fixé à 25 euros sur le compte du Service public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations (compte n°091-2150215-45 – IBAN : BE44 0912 1502 1545 – BIC : GKCCBEBB) et envoyé dans un délai de vingt jours à dater du 04/05/2023.

à l'adresse suivante :

**Service public de Wallonie
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département des Permis et Autorisations
A l'attention du Fonctionnaire technique sur recours
Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR (Jambes).**

Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire peut être rempli en ligne ou téléchargé sur le site www.wallonie.be.
Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

A Assesse, le 26/08/2025

W. LAMBERT

Directrice Générale

Pour le Collège communal,



G. GRAINDORGE

Bourgmestre